



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n° 1230 Vienne, le 30 mai 2019

Déclaration de l'UE en réponse au rapport du chef de la Mission de l'OSCE en République de Moldavie, Dr. Claus Neukirch

L'Union européenne souhaite la bienvenue au chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch, et le remercie pour son deuxième rapport au Conseil permanent.

Nous soutenons un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Nous prenons note du fait que les élections parlementaires du 24 février et les négociations en cours pour former une nouvelle coalition gouvernementale à Chisinau ont entraîné un ralentissement dans le processus de règlement du conflit et espérons qu'un gouvernement pourra rapidement être formé. Nous prenons également note de l'appréciation du chef de mission, selon laquelle l'engagement politique des deux parties demeure intact, ce qui leur permet de maintenir une approche pragmatique pour trouver des solutions concrètes au bénéfice de la population des deux côtés du Dniestr. Il est essentiel que la dynamique positive qui caractérisait les négociations depuis 2016 soit préservée et nous appelons à une étroite coordination entre la Mission de l'OSCE en Moldavie, le Centre pour la prévention des conflits et le Représentant spécial de la présidence en exercice pour le règlement du conflit

transnistrien en vue d'y parvenir. Nous saluons la visite du Président en exercice de l'OSCE, le ministre slovaque des Affaires étrangères et européennes Miroslav Lajčák, dans le pays en janvier dernier.

L'Union européenne appelle les parties à continuer à mettre en œuvre rapidement tous les accords conclus à Rome les 29 et 30 mai 2018 lors de la « Conférence permanente relative aux questions politiques dans le cadre du processus de négociation sur le règlement du conflit transnistrien » en format « 5+2 ».

S'agissant du secteur des télécommunications, nous appelons les autorités de la République de Moldavie à intensifier le dialogue avec les opérateurs privés concernés en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable.

Nous encourageons en outre les parties à enregistrer des progrès dans les meilleurs délais au sujet des affaires pénales et de la liberté de mouvement.

Concernant la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie, nous notons avec satisfaction que le mécanisme mis en place fonctionne et nous comptons sur l'appui de la Mission pour suivre avec attention les développements nécessaires à leur fonctionnement normal et durable.

Nous saluons le travail constructif qui a été mené par les parties dans de nouveaux domaines pour rapprocher les populations des deux côtés du Dniestr, par exemple la circulation ferroviaire, les services postaux ou encore les questions environnementales.

Nous attendons de tous ces résultats qu'ils conduisent à des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Comme indiqué lors de l'adoption de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies sur le « retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie » concernant le Groupe

opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999. Nous appelons à ce que des discussions sur le retrait ou la destruction des munitions et armements russes de Transnistrie puissent reprendre prochainement. La destruction des munitions du dépôt d'armes de Cobasna est devenue une question particulièrement urgente en raison du risque élevé que certaines armes soient sérieusement endommagées. Nous appelons la Mission à continuer à suivre la situation dans la zone de sécurité et à informer régulièrement sur les incidents qui y ont lieu.

Nous saluons le travail effectué par la Mission afin d'améliorer les droits de l'homme des deux côtés du Dniestr, notamment en matière de lutte contre la traite des êtres humains et les violences faites aux femmes. Nous encourageons les parties à s'engager pleinement dans le sous-groupe de travail pour les droits de l'homme, relancé en 2018. Nous soutenons pleinement les efforts des autorités de Chisinau pour la mise en œuvre de la stratégie pour la consolidation des relations interethniques afin de construire une société inclusive et tolérante.

Il importe de progresser dans la mise en œuvre de la loi sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie. L'UE appelle Chisinau à mener à bien les initiatives législatives en suspens.

Après la publication du rapport final du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE sur les élections du 24 février, nous rappelons enfin l'importance de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées et de poursuivre les efforts afin que la législation électorale du pays et la manière dont elle est mise en œuvre soient conformes aux standards internationaux.

La Macédoine du Nord*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie se rallient à cette déclaration.

* La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.